

TENUE VESTIMENTAIRE

EXIGENCES DE L'ÉCOLE

Vous devez vous vêtir correctement en tout temps à l'intérieur de l'horaire normal des activités éducatives.

Ce qui signifie que votre tenue vestimentaire:

a) devra être décente et appropriée à un milieu d'éducation;

Les principes suivants s'appliquent:

- I) les sous-vêtements ne doivent pas être visibles;
 - II) pas de peau visible entre le chandail et le pantalon;
 - III) pas de décolleté plongeant ou trop ouvert aux épaules;
 - IV) les jupes ou les shorts doivent être mi-cuisse (les cuissards sont portés seulement au gymnase);
 - V) le capuchon sur la tête est interdit;
 - VI) le port de chaussures ou sandales en tout temps.
- b) les bretelles spaghetti seront tolérées à l'extérieur lors des pauses et à la période du dîner;
- c) ne devra pas afficher de symboles ni de messages à connotation violente ou raciste;
- d) ne devra pas illustrer des produits alcooliques ou hallucinogènes ni des scènes ou objets à caractère sexuel ni tout autre geste vulgaire;
- e) devra répondre aux exigences des plateaux sportifs et aux normes de sécurité des laboratoires ou des ateliers;
- f) de plus, notez que le règlement interdit le port de couvre-chef (casquette, chapeau) et de manteau dans les salles de cours. Aussi il est interdit d'apporter son manteau dans les salles de cours et à la bibliothèque;
- g) tout accessoire ayant un signe distinctif le reliant aux gangs de rue est interdit.
- h) Tout objet d'ornementation (piercing) au visage doit être enlevé ou caché par un ruban chirurgical lors des cours d'éducation physique.